

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de SAILHAN

Séance du 29 novembre 2019

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents ! au conseil municipal	! Qui on t PRIS ! En exercice ! part à la délibération	!
11	8	8

L'an deux mil dix neuf, le 29 novembre à quatorze heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

22 novembre 2019

Présents: Mme IGLESIAS Marie-Christine, Mme SOULE ARTOZOUL Rosa, Mr BRUN Didier, Mr FENOLLAND Jean-Louis, Mr BENEY Jean-Jacques, Mr MARIA Jean-Michel, Mr TAJAN Georges

DATE DE L'AFFICHAGE

22 novembre 2019

Absents: Mr Alain CARRERE donne procuration à Mr Didier BRUN

OBJET DE LA DELIBERATION

Mme SOULE ARTOZOUL Rosa a été nommée secrétaire de séance

N°2019/31

Le conseil municipal demande à l'Office National des Forêts à bénéficier de l'application des articles L.144-1-1 et R.144-1-1 du code forestier relatif à la procédure dite (de vente groupée de bois et d'exploitation groupée de bois).

**Projet de coupe à câble
parcelle 17 35 44 45 46
47 en forêt indivise de
St Lary Soulan et
Sailhan**

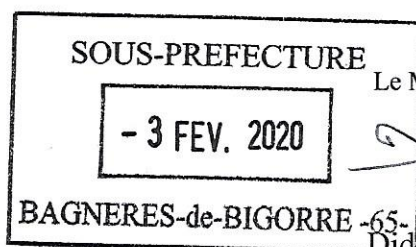
Le conseil municipal accepte le bilan prévisionnel présenté par l'ONF, et notamment le solde dû aux communes résultant de l'opération.

Le conseil municipal accepte de subroger l'Office National des Forêts dans ces droits pour demander, et percevoir les aides publiques en son lieu et place.

Le conseil municipal donne son accord pour passer des conventions nécessaires avec l'Office National des Forêts ainsi que ces éventuels avenants.

Le conseil municipal de Sailhan accepte de confier le rôle de mandataire à la commune de Saint Lary Soulan dans le cadre de la convention d'exploitation et vente groupées.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Copie certifiée conforme à l'original



Le Maire

Didier BRUN

